

Sujet : [INTERNET] Non au projet éolien Aunac sur Charente - Moutonneau - Bayers - Chenon

De : annettedegorce <annettedegorce@orange.fr>

Date : 05/12/2022 09:47

Pour : pref-eolien-moutonneau@charente.gouv.fr

Raisons pour lesquelles je m'oppose à ces nouvelles implantations :

- Quotas largement dépassés dans notre secteur
- Nuisances visuelles (défiguration de notre campagne)
- Nuisances pour la faune (chauves-souris, rapaces, élevage de lapins décimé dans la Sarthe...)
- Dévalorisation du patrimoine historique : Église de Lichères, château de Bayers, château de Verteuil

- les règles concernant la protection des sites classés sont bafouées au nom d'une soi disant énergie renouvelable et verte !!

Renouvelable : parlons- en ... qui organisera le démantèlement de ces installations dans 20 ou 30 ans ??? Les propriétaires seront soit décédés, soit incapables de débarrasser nos paysages et les sols de ces fatras métalliques.... (même si lors des signatures des contrats, ils s'engagent à payer la démolition des "engins".... ce n'est pas ce qui est mis en avant lors des entretiens avec les commerciaux venant faire les propositions....)

Verte : de rage surtout.... les tonnes de béton pour implanter ces éoliennes viennent polluer les sols, les pales ne sont en aucun cas recyclables !!!

- Aucun avantage au niveau du prix de l'électricité locale, et nous ne serons pas soustraits à d'éventuelles coupures d'électricité si le besoin s'en fait sentir...

Les entreprises étrangères ne font pas travailler les gens du secteur, ni même de la région, leur politique est agressive et alléchante pour certains propriétaires à qui le gouvernement ne donne pas les moyens de vivre décemment, après une vie de labeur au service de la terre et de nos assiettes !!

C'est un jeu de dupes, orchestré par des marchands qui s'infiltrèrent dans chaque faille de notre législation, peu scrupuleux du devenir de notre territoire !

Ayant été déjà beaucoup trop longue à lire... je ne parlerai pas des champs électromagnétiques et des dommages qu'ils causent sur les animaux et les hommes....

IL FAUT GARDER RAISON

Vous aurez compris que je suis contre de nouvelles implantations.

Avec mes salutations distinguées

Me Annette Degorce.

Envoyé depuis mon appareil Galaxy

Sujet : [INTERNET] avis projet éolien Aunac Chenon Moutonneau

De : Nicolas de Lafond <nicolas.gervaisdelafond@gmail.com>

Date : 05/12/2022 11:18

Pour : pref-eolien-moutonneau@charente.gouv.fr

Monsieur le commissaire enquêteur,

Habitant et élu d'une commune située à moins de 10 km du projet, **j'é mets un avis DÉFAVORABLE** au projet éolien d'Aunac Chenon et Moutonneau. En effet, ce projet porterait gravement atteinte aux paysages de nos vallées de la Charente, du Son-Sonnette et du ruisseau des Bourgons.

En outre, je constate que le porteur de projet n'a pas analysé correctement l'impact visuel sur le château de Bourgon, inscrit monument historique, situé à Valence, ma commune de résidence.

Un des points de vue qui permet d'observer ce monument historique depuis la voie publique est situé au sud du château de Bourgon, le long d'un chemin communal sur un sentier pédestre (itinéraire ci-joint, disponible dans les bureaux de l'office de tourisme du Ruffécois). Ce point de vue particulier permet également de jouir d'une vue remarquable sur les vallées du ruisseau des Bourgons et du Son-Sonnette ; 2 vallées que domine, depuis une hauteur, le château de Bourgon . Or, ces 2 vallées font partie de l'entité paysagère "Val d'Angoumois", entité paysagère particulièrement sensible à l'éolien comme le précise l'étude d'impact page 262 et 263 ("*enjeux forts*" et "*sensibilité fortes sur les hauteurs qui les entourent*"). Il est donc très surprenant que l'étude paysagère ignore ce point de vue depuis lequel la ZIP est bien visible (on peut y observer aujourd'hui les éoliennes de Fontenille qui bordent la ZIP). De plus, ces mêmes éoliennes de Fontenille sont visibles depuis le château lui-même. Le constat présenté dans le tableau page 286 est donc inexact : "*...pas de visibilité (sur la ZIP, depuis le château de Bourgon)*"

L'étude paysagère proposant une analyse incomplète et erronée, je vous prie donc de bien vouloir demander au porteur de projet de faire réaliser une étude d'impact complémentaire concernant le château de Bourgon : visibilité de la ZIP depuis le monument, intervisibilité et co-visibilité).

Bien cordialement,
Nicolas Gervais de Lafond
16460 Valence

— Pièces jointes : —

Valence.pdf

30 octets

Valence Sentier de Bourgon

VALENCE

12,5 km - 3h 

La commune est traversée d'est en ouest par le Son-Sonnette, affluent de la Charente. L'origine du nom de Valence remonterait à un nom de personne gallo-romain *Valentius* au féminin, avec *villa* ou *fundus* sous-entendu, ce qui correspondrait à « domaine de Valentius ». Pendant la première moitié du XX^e siècle, Valence était desservie par la petite ligne ferroviaire d'intérêt local à voie métrique des Chemins de fer économiques des Charentes allant d'Angoulême à Confolens par Saint-Angeau appelée le Petit Mairat.

P **Départ : Place du centre sur la D739**

1 Prenez la direction de Saint-Front D15, vous empruntez le pont qui enjambe le Son-Sonnette.

Soyez prudent vous longez la D15 sur 100m.

1 Avant de prendre le circuit balisé (vers la droite), allez jusqu'à l'église (par la gauche). L'église paroissiale Saint-Pierre d'époque romane (en grande partie du XII^e siècle) comporte une dalle funéraire en pierre du XII^e siècle, ornée d'arcatures et présentant au-dessus des colonnettes des traces de chapiteaux (objet classé monument historique le 17 juin 1933).

2 Vous prenez alors à droite le chemin de l'Oumède qui longe le Son-Sonnette jusqu'à la fontaine du Maine située à la limite de la commune de Ventouse. Le Son prend alors son propre sillon jusqu'à Cellesrouin. Au tout début du XX^e siècle, l'élevage des cochons représentait une des principales ressources des habitants de la commune. L'industrie était représentée par deux minoteries sur le Son.



Château de Bourgon - Valence

3 Vous rejoignez alors le sentier de Ventouse (balisage bleu) pour découvrir le centre bourg avec l'église puis le cimetière avec de très belles pierres tombales.

Soyez prudent vous traversez la D340 pour gagner le sud de la commune en direction de Montifaut.

4 À mi-chemin vous avez la possibilité de ne faire que 7 km et apercevoir le Château de Bourgon (privé).

5 Vous traversez à travers champs et les bois du Breuil, le Bois des îles jusqu'à Lairière puis Bois Bernardant.

5 Lorsque vous arrivez sur la D15, continuez tout droit, vous traversez alors la D185, et poursuivez sur le chemin de la Grande Métairie qui vous conduit au château de Bourgon. Le château de Bourgon, datant du XV^e siècle, est inscrit monument historique depuis 2011.

6 Le retour vers le centre bourg se fait par les Mouroux. Vous passez alors devant la mairie et l'ancienne école

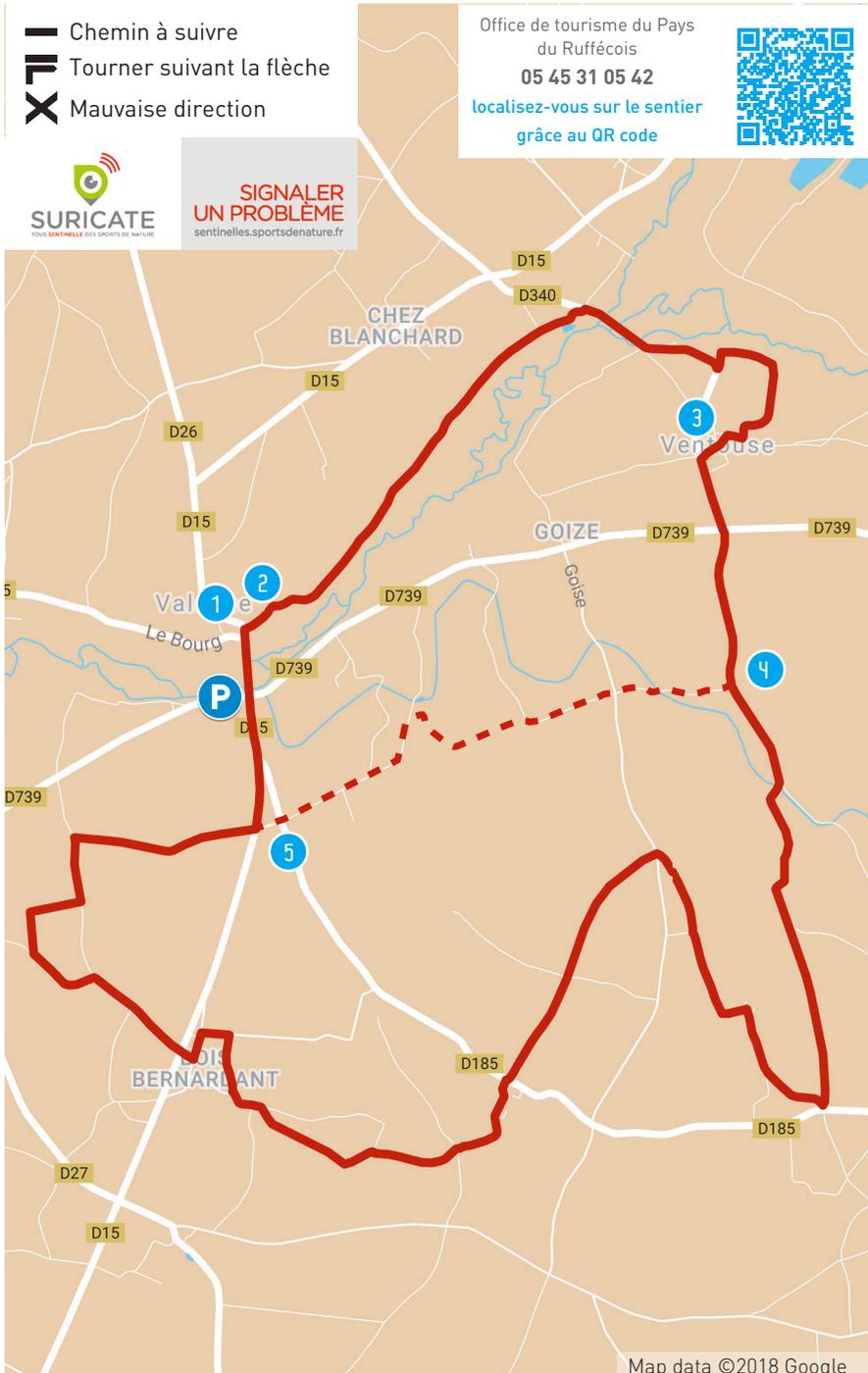
ILX Chemin à suivre
Tourner suivant la flèche
Mauvaise direction

SURICATE
TOUS SENTINELLE DES SPORTS DE NATURE

SIGNALER UN PROBLÈME
sentinelles.sportsdenature.fr

Office de tourisme du Pays du Ruffécois
05 45 31 05 42
localisez-vous sur le sentier grâce au QR code





Map data ©2018 Google

Sujet : [INTERNET] Interview de SIOUX BERGER = BD "Le prix du vent"-Atteinte à la santé publique

De : Vents et Contrevents / 16 <ventsetcontrevents16@gmail.com>

Date : 05/12/2022 11:37

Pour : pref-eolien-moutonneau@charente.gouv.fr

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Nous venons protester à nouveau , contre le projet éolien Aunac/Chenon/Moutonneau de 4 aérogénérateurs, pour des raisons **d'atteinte à la santé publique** :

Il n'est pas possible, ces jours-ci de passer à côté du travail remarquable de Mme Sioux Berger , dont vous trouverez ci-dessous un interview .

Elle donne la parole aux sans-voix, à ces agriculteurs et éleveurs qui voient leur cheptel s'affaiblir et mourir peu à peu .

En effet , le cumul des effets électromagnétiques dûs à la proximité conjointe aux éoliennes, de lignes à haute tension ou d' antennes relais 4G/5G ou autres, entraînent dans certains sols, une électricité que transportent certains sous-sols conducteurs.

Cette électricité se transmet aux cours d'eau , et les animaux qui s' y abreuvent ne s'y trompent pas, refusant de boire et de s'en approcher.

Ce sont eux qui nous donne l'alerte : ce qui leur arrive, atteint les humains tôt ou tard, d'où les nombreux témoignages de ceux dont la santé est altérée depuis l'implantation d'éoliennes.

Pour cette raison , nous réclamons :

- 1) la consultation d'un hydrogéologue qui analyse les terrains concernés par ce projet, et l'éventuelle conductibilité des sols, non pas avant le démarrage du projet, comme le préconise le constructeur , mais AVANT toute poursuite de cette étude.**
- 2) Un moratoire immédiat sur tous les projets de Nord-Charente, et sur celui-ci en particulier .**
- 3) Une étude circonstanciée de l'ARS et du Ministère concernée sur ce sujet de la conductibilité des sols .**

<https://www.youtube.com/watch?v=bhwcDRXzJDYhttps>

Pour Vents et Contrevents/16

La présidente

Chantal Mangenot

Sujet : [INTERNET] Contribution défavorable au projet éolien des Berges de Charente

De : BAUDRILLART Agnes <abaudrillart@hotmail.fr>

Date : 05/12/2022 12:51

Pour : "pref-eolien-moutonneau@charente.gouv.fr" <pref-eolien-moutonneau@charente.gouv.fr>

Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir prendre en compte mon avis défavorable sur le projet éolien « Berges de Charente ».

Habitante de Charmé, j'apprécie la nature qui nous environne et aime à me promener. Ce plaisir va bientôt disparaître, puisque nous sommes environnés d'aérogénérateurs industriels en proportion excessive par rapport au reste de la Nouvelle Aquitaine. Et que dire de la nuit ?

Cordialement,

Agnès Baudrillart

PS : ma contribution est très courte, car j'ai passé des heures à étayer mes contributions contre le parc photovoltaïque de Charmé, pour lequel 48 contributions défavorables très argumentées et 3 contributions favorables ont été relevées par la commissaire, qui a donné un avis favorable...

Sujet : [INTERNET] Contribution à l'Enquête Publique à Aunac

De : DavidD Manson <davidmanson50@icloud.com>

Date : 05/12/2022 17:20

Pour : pref-eolien-moutonneau@charente.gouv.fr

Madame, Monsieur,

Je suis membre de la LPO Poitou-Charentes et je suis contre ce projet qui se targue d'être "écologique" alors qu'il représente une menace pour la bio-diversité du territoire.

Je tiens à vous informer que ce projet se situe près d'une zone Natura 2000. Les zones Natura 2000 ont été créées précisément pour protéger la faune, l'avi-faune et la flore de la France contre les multiples agressions des humains, dont les aéro-générateurs géants.

Il convient de signaler que cette zone constitue une aire de passage de migration de la grue cendrée. Victime de l'extension des cultures qui l'a chassée de ses sites de nidification, la grue cendrée a bien failli disparaître de l'Europe toute entière. **Aujourd'hui elle est protégée.**

De plus, la commune d'Aunac est un havre de paix pour les chiroptères et une analyse minutieuse du projet nous indique que l'Eolienne E1 est à peine à 100 mètres de la lisière, trop près pour respecter la distance recommandées par Eurobats.

Pour ces raisons, ce projet ne doit pas être autorisé. Ce n'est pas en mettant en péril la bio-diversité que l'on représente la vraie écologie.

David Manson,

Membre de la LPO Poitou-Charentes depuis 2020.

Sujet : [INTERNET] non aux eoliennes

De : Catherine DE SOYRES <soyrescf@wanadoo.fr>

Date : 05/12/2022 18:12

Pour : pref-eolien-moutonneau@charente.gouv.fr

Cessez de défigurer nos paysages par pitié

Sujet : [INTERNET] Participation enquête publique

De : bruno coutable <bruno.coutable86@orange.fr>

Date : 05/12/2022 20:44

Pour : "pref-eolien-moutonneau@charente.gouv.fr" <pref-eolien-moutonneau@charente.gouv.fr>

Je suis contre ce projet encore une fois destructeur de la biodiversité et de notre environnement, où sont les soi-disant écolo bobo qui veulent protéger la nature qu'il ne connait même pas

Envoyé de mon Galaxy A52s 5G Orange

Obtenir [Outlook pour Android](#)

Sujet : [!! SPAM] [INTERNET] Opposition au projet Iberdrola "Berges de la Charente"

De : Matthieu Mangenot <matthieu@mangenot.com>

Date : 05/12/2022 21:56

Pour : pref-eolien-moutonneau@charente.gouv.fr

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je tiens à préciser en préambule que je n'ai pas d'aversion particulière pour les projets éoliens, la recherche d'énergie décarbonée devant être une priorité pour tous.

Cependant je tiens à vous faire part de mon opposition au projet Iberdrola "Berges de la Charente".

Je séjourne depuis plus de 15 ans durant mes vacances dans le cadre familial sur la commune de Chenon, et ce, plusieurs semaines par an, été comme hiver.

J'ai très tôt été sensible à l'identité forte de ce lieu où le **fleuve Charente** fait le trait d'union entre les différentes activités agricoles, touristiques, industrielles et culturelles, et les différents espaces : prés et cultures, zones de palus, moulins et leur chaussée, châteaux et églises, patrimoine vernaculaire...

Ce terrain de jeu est le nôtre et nous l'explorons tous les jours avec nos enfants, pour leur montrer ce que l'homme a pu - dans le passé - faire de plus beau : Moulins sur La Charente, Eglise de Lichères, Chenon ou Poursac, Château de Bayers, Village et Château de Verteuil, etc. la liste est longue.

Aujourd'hui je refuse la saturation imposée par les promoteurs, sans considération aucune pour l'histoire de ces lieux. Les installations de Chenon, Fontenille et Salles de Villefagnan constituent déjà à proximité immédiate du projet une large contribution de ce petit territoire. En élargissant, l'aire d'étude éloignée fait état de plus de 300 éoliennes en service, autorisées, ou en projet.

Alors que des efforts et de l'argent sont déployés pour développer l'attractivité de ces territoires et mettre en valeur ce patrimoine vivant qu'est la rivière (sentiers PR, sentiers VTT, sites de baignade, location de canoë, campings...) ces développements éoliens ruinent les initiatives et la crédibilité des porteurs de projets locaux.

Trop c'est trop, une dose de mesure s'impose dans ce développement frénétique, pour le respect du patrimoine et des habitants réduit à l'état de figurants dans un environnement dégradé.

Je vous prie de croire, Monsieur le Commissaire Enquêteur, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Matthieu Mangenot

06 32 28 25 65